



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

19.1

Synode
du 1^{er} au 3 novembre 2020 à Berne, BERNEXPO

fondia – Fondation pour la promotion de la diaconie communautaire dans le cadre de l'Église évangélique réformée de Suisse EERS : rapport annuel et comptes 2019

Proposition

Le Synode approuve le rapport annuel et les comptes 2019 de la Fondation fondia.

Berne, le 17 septembre 2020
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil
La vice-présidente La directrice de la chancellerie
Esther Gaillard Hella Hoppe



fondia

Fondation pour la promotion de la diaconie communautaire
dans le cadre de la Fédération des Églises protestantes de Suisse

Rapport annuel 2019

Vous êtes-vous déjà demandé d'où vient le nom de la fondation fondia ? Lors de leur première séance de 2019, les membres du conseil de fondation ont essayé de le deviner. Outre les nouveaux venus, le groupe comprenait heureusement aussi quelques briscards. Pourtant, seule une conseillère a pu donner la bonne réponse : il s'agit de la contraction réussie des mots « fondation diaconale ».

Demandes 2019

En 2019, fidèle à son nom, la fondation a à nouveau apporté son soutien à des projets diaconaux émanant de paroisses et d'organisations proches des Églises. À noter que, lors de l'évaluation des demandes, le conseil de fondation se penche régulièrement sur des questions comme : Qu'entend-on vraiment par « diaconie » ? Qu'est-ce qu'un projet diaconal ? Quand s'agit-il plutôt de formation ou de développement paroissial que de diaconie ?

Une bonne partie des projets appuyés par fondia continue à s'adresser à des personnes concernées par l'asile et la migration. Ces projets se concentrent de plus en plus souvent sur des personnes qui sont tombées entre les mailles du filet et ne reçoivent aucun soutien de l'État, par exemple des femmes et des hommes venus en Suisse dans le cadre d'un regroupement familial, des femmes qui ont des problèmes pour faire venir leurs enfants restés au pays, des personnes en situation de séjour irrégulier ou des jeunes requérants d'asile qui, du fait qu'ils ont été considérés par erreur comme des adultes, ne bénéficient pas de l'aide d'une personne de confiance. En soutenant ce type de projet, le conseil de fondation prend en quelque sorte la défense de ces groupes vulnérables.

Parmi les demandes présentées, plusieurs visaient l'intégration, non seulement de migrantes et migrants mais aussi d'autres personnes, sur le marché du travail :

- à son point de rencontre B4, à Langenthal, la Croix-Bleue propose aux personnes dépendantes ou en situation d'exclusion des places d'intégration professionnelle à bas ou moyen seuil et, ainsi, un accompagnement sur la voie de leur intégration sociale et professionnelle ;



- à Winterthour, les chômeurs de plus de 50 ans privés de tout soutien financier de l'État peuvent bénéficier d'une offre de conseil et de réinsertion auprès du Service chômage des Églises (*Kirchliche Fachstelle für Arbeitslosigkeit*), qui continue à épauler les personnes concernées une fois qu'elles ont trouvé un emploi ;
- avec son programme MosaïQ, proposé dans différents lieux, l'EPER aide des personnes migrantes qualifiées à s'insérer dans le marché du travail. À Aarau, des rencontres d'autonomisation sont désormais organisées en faveur de personnes diplômées d'une haute école et au bénéfice de plusieurs années d'expérience professionnelle dans leur pays d'origine et venues en Suisse dans le cadre d'un regroupement familial. Ces rencontres sont autant de possibilités d'échanges, de sources d'inspiration et d'encouragements. Le soutien mutuel contribue au moins en partie à faciliter l'accès à un emploi en Suisse qui corresponde aux qualifications acquises à l'étranger.

À Berne, la ville a supprimé sa contribution aux cours de recherche d'emploi dispensés à travers le programme MosaïQ de l'EPER aux personnes migrantes qualifiées. La fondation fondia a sauté dans la brèche et aidera à combler cette lacune financière en 2020.

La fondation reçoit moins de demandes de la Suisse romande. Celles qui lui sont soumises concernent souvent des offres à bas seuil, participatives ou « de petite taille mais de grande qualité », comme le projet de théâtre « Béatitudes » de la Communauté œcuménique des Personnes Handicapées et de leurs familles (COPH), à Genève, ou le projet de la paroisse protestante de langue allemande de Villamont, à Lausanne, intitulé « Villa Dons – soutien pratique aux personnes en situation de précarité ». De plus amples informations sur ces projets ainsi que sur tous les autres projets soutenus par fondia sont disponibles à l'adresse www.fondia.ch, « Projets soutenus ».

Aperçu des demandes et des financements attribués aux projets :

Total des demandes déposées : 50 dont 7 de Suisse romande

Demandes approuvées : 34

Total des fonds attribués : CHF 507 400

Finances

Plus les revenus générés par la fortune de la fondation sont élevés, plus fondia est en mesure de poursuivre sa politique de versements continus. Le conseil de fondation attache donc une grande importance à la gestion du patrimoine et compte deux membres dotés des compétences nécessaires pour représenter le point de vue finan-



cier au sein de l'organe. En 2019, les spécialistes ont encore professionnalisé la gestion des placements de la fondation. Dans le cadre d'un processus structuré incluant le partenaire bancaire externe, la commission des finances et l'ensemble du conseil de fondation, fondia a développé une nouvelle stratégie de placement qui respecte le cadre réglementaire en matière de surveillance et tient compte des facteurs de propension au risque et de capacité à assumer ce risque.

L'exercice 2019 s'est révélé extraordinairement positif sur les marchés des placements. Jusqu'à fin 2019, les investissements du capital de fondia ont affiché une performance (après déduction des frais) de 12,57 %, qui s'est traduite pour le patrimoine de la fondation par une croissance de quelque CHF 3 millions. Sur le plan comptable, cette augmentation consiste principalement en bénéfices comptables non réalisés. Une partie de ces bénéfices a été affectée aux réserves pour fluctuation de cours, en vue de compenser les pertes sur investissement susceptibles d'être enregistrées au cours d'exercices moins fastes.

En 2019, le conseil de fondation a poursuivi la politique des dépenses qu'il s'était fixée à moyen terme, permettant ainsi à fondia de verser un total net de CHF 503 517. Ce montant comprend aussi les fonds promis aux cours des années antérieures. Les frais liés au personnel et à l'administration se sont montés à CHF 110 741. Après affectation aux réserves pour fluctuation des cours, l'exercice 2019 se solde par un bénéfice de CHF 620 768. La valeur des fonds propres au bilan équivaut ainsi désormais à CHF 23 408 980, soit 2,72 % de plus qu'en 2018.

Collaboration avec la plateforme diaconie.ch

Afin de garantir à la fondation une solide base de communication, le conseil de fondation a décidé en 2019 de s'engager dans une collaboration avec la plateforme www.diaconie.ch. Il en résulte une situation de gagnant-gagnant pour les deux parties. Dans le cadre de cette collaboration, la fondation fondia acquiert certaines prestations de la plateforme « diaconie » au prix du marché, ce qui permet d'un côté à la plateforme de combler le déficit provoqué par un changement de financement et de l'autre à fondia de bénéficier des offres de communication de la plateforme et des nombreux internautes qui consultent le site.

La collaboration se concrétisera comme suit : à partir d'avril 2020, tous les projets soutenus par fondia seront mis en ligne sur la base de données de projets www.diaconie.ch. Les utilisateurs du site internet pourront ainsi s'informer rapidement sur les projets ; la recherche pourra être effectuée par région et par thème. Les nouvelles de la fondation seront désormais publiées dans les « News » de la plateforme. Trois fois par an, un « Magazine » consacré à des thèmes liés à des projets réussis soutenus par fondia paraîtra sur la plateforme. L'une des éditions sera en français. La fonda-



tion espère que, par ce biais, de nombreuses personnes qui s'engagent dans la diaconie ou s'y intéressent découvriront fondia et/ou s'informeront sur les projets et le travail de la fondation.

Conseil de fondation

Comme à l'accoutumée, le conseil de fondation s'est réuni lors de deux séances d'une demi-journée et d'une séance d'une journée, à Berne. La commission des finances et la commission d'étude des demandes se sont à chaque fois rencontrées à l'avance pour préparer les points à l'ordre du jour. Le conseil de fondation et les commissions sont heureux de pouvoir bénéficier de l'hospitalité du groupe von Graffenried, qui met ses locaux à leur disposition pour les différentes réunions.

Lors de leur séance d'une journée, les membres du conseil de fondation dans sa nouvelle composition ont fait connaissance lors d'un tour social de la ville de Berne. Cette expérience, qui leur a permis d'avoir un petit aperçu du quotidien des personnes vivant dans la précarité – dans des situations similaires à celles qui sous-tendent chaque séance du conseil de fondation – leur a laissé une forte impression.

Durant l'année sous revue, le conseil de fondation a étudié de manière approfondie les risques de la fondation fondia, ce qui l'a notamment conduit à remanier sa politique de gestion du risque. Pour évaluer et piloter les risques, le conseil de fondation et le secrétaire général s'appuient désormais sur un catalogue et une matrice des risques. Afin de contrer le risque lié à l'important effet de levier des placements de capitaux sur la fondation, le conseil de fondation a par ailleurs établi une stratégie de placement appropriée à long terme et choisi un partenaire bancaire compétent.

Le conseil de fondation déplore le départ de Magaly Hanselmann, la représentante de l'EPER, à fin décembre 2019, et espère que l'organisation déléguera rapidement quelqu'un d'autre pour la remplacer.

Le conseil de fondation entame donc 2020 dans la composition suivante :

- Rosemarie Manser, Eich, présidente
- Catherine Kressmann, Vevey, vice-présidente
- Roland Frey, Bremgarten près de Berne
- Esther Gaillard, Féchy
- Annina Policante-Schön, St-Gall
- Liliane Rudaz-Kägi, Thierrens
- Urs Woodtli Stebler, Zurich
- Simon Wyss, Bolligen



Perspectives

Durant l'année à venir, le conseil de fondation poursuivra son travail habituel. Il est impatient de découvrir le résultat de l'analyse des formulaires d'évaluation élaborés par la charge d'enseignement des sciences diaconales (*Dozentur für Diakoniewissenschaft*) il y a cinq ans et basés sur des questions comme : À quel point les versements de la fondation sont-ils durables ? Quels sont les principaux domaines dans lesquels la fondation s'est engagée au cours de ces dernières années ?

Le conseil de fondation adresse ses remerciements à Brigitte Genoux, la bonne âme indispensable de la fondation, pour leur précieux investissement dans la préparation des séances et de tous les autres dossiers de la fondation.

Le conseil de fondation exprime également sa reconnaissance envers les auteurs des demandes pour la ponctualité de leurs requêtes et se réjouit de recevoir de nouvelles demandes des différentes paroisses et organisations en 2020. Le principe reste le même : Votre idée – notre soutien.

Berne, le 27 mars 2020

La présidente

Rosemarie Manser

Le secrétaire général

Andreas Wieser

**fondia - Fondation pour la promotion
de la diaconie communautaire dans le
cadre de la FEPS
Berne**

**Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation sur les
Comptes annuels 2019**

351010

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint au Conseil de fondation de la fondia - Fondation pour la promotion de la diaconie communautaire dans le cadre de la FEPS, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de fondia - Fondation pour la promotion de la diaconie communautaire dans le cadre de la FEPS pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et à l'acte de fondation ainsi qu'aux règlements.

Guemligen, le 18 mars 2020

T+R SA

Vincent Studer
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Bernhard Leiser
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Responsable du mandat

Annexes:

- Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)

BILANZ / BILAN		31.12.2019	31.12.2018
AKTIVEN / ACTIFS		<u>CHF</u>	<u>CHF</u>
Post- und Bank-Kontokorrente <i>Comptes courants poste et banques</i>		1'470'463.96	1'416'682.76
Wertschriften <i>Titres</i>	3.1	24'462'052.00	22'206'337.30
Flüssige Mittel und kurzfristig gehaltene Aktiven mit Börsenkurs <i>Trésorerie et actifs cotés en bourse détenus à court terme</i>		<u>25'932'515.96</u>	<u>23'623'020.06</u>
Verrechnungs- und Quellensteuern <i>Impôt anticipé et impôt à la source</i>		35'403.17	36'776.48
Übrige kurzfristige Forderungen / <i>Autres créances à court terme</i>		<u>35'403.17</u>	<u>36'776.48</u>
UMLAUFVERMÖGEN / ACTIFS CIRCULANTS		<u>25'967'919.13</u>	<u>23'659'796.54</u>
Hypothekarisch gesicherte Darlehen <i>Prêts hypothécaires</i>	3.3	500'000.00	500'000.00
Finanzanlagen / Immobilisations financières		<u>500'000.00</u>	<u>500'000.00</u>
ANLAGEVERMÖGEN / ACTIFS IMMOBILISES		<u>500'000.00</u>	<u>500'000.00</u>
TOTAL AKTIVEN / TOTAL DES ACTIFS		<u>26'467'919.13</u>	<u>24'159'796.54</u>

BILANZ / BILAN		31.12.2019	31.12.2018
PASSIVEN / PASSIFS		<u>CHF</u>	<u>CHF</u>
Kreditoren <i>Créanciers</i>		0.00	24'578.45
Rückstellung gesprochene Unterstützungsbeiträge <i>Provision pour contributions de soutiens accordées</i>	3.4	335'999.00	382'966.00
Passive Rechnungsabgrenzungen <i>Compte de régularisation passif</i>		22'940.00	24'040.00
Kurzfristiges Fremdkapital / <i>Capitaux étrangers à court terme</i>		<u>358'939.00</u>	<u>431'584.45</u>
Rückstellung Schwankungsreserven Wertschriften <i>Provision pour réserves de fluctuation sur titres</i>	3.2	2'700'000.00	940'000.00
Langfristiges Fremdkapital / <i>Capitaux étrangers à long terme</i>		<u>2'700'000.00</u>	<u>940'000.00</u>
FREMDKAPITAL / FONDS ETRANGERS		<u>3'058'939.00</u>	<u>1'371'584.45</u>
Stiftungskapital <i>Capital de fondation</i>		23'684'075.41	23'684'075.41
		<u>23'684'075.41</u>	<u>23'684'075.41</u>
Vortrag aus dem Vorjahr / <i>Solde reporté de l'exercice précédent</i>		-895'863.32	28'158.74
Jahresergebnis / <i>Résultat de l'exercice</i>		620'768.04	-924'022.06
Verlust-/Gewinnvortrag / <i>Report des pertes / bénéfices</i>		<u>-275'095.28</u>	<u>-895'863.32</u>
EIGENKAPITAL / FONDS PROPRES		<u>23'408'980.13</u>	<u>22'788'212.09</u>
TOTAL PASSIVEN / TOTAL DES PASSIFS		<u>26'467'919.13</u>	<u>24'159'796.54</u>

ERFOLGSRECHNUNG	2019	2018
COMPTE DE PERTES ET PROFITS	CHF	CHF
Ertrag Obligationen <i>Rendements sur obligations</i>	221'959.77	236'470.27
Ertrag Aktien <i>Rendements sur actions</i>	146'294.56	177'258.69
Ertrag Immobilienfonds <i>Rendements sur fonds immobiliers</i>	58'658.85	55'475.22
Übrige Zinserträge/-aufwände <i>Autres produits et charges d'intérêts</i>	9'054.95	7'365.30
Realisierte und unrealisierte Kursdifferenzen FW-Konten <i>Diff. de cours boursiers réalisées ou non réalisées sur les comptes en devises étrangères</i>	2'021.13	8'061.82
Realisierte Kursgewinne <i>Bénéfice de cours boursiers réalisées</i>	540'986.52	0.00
Unrealisierte Kursgewinne <i>Bénéfice de cours boursiers non réalisées</i>	2'098'001.49	0.00
Bildung / Auflösung Rückstellung Schwankungsreserven Wertschriften <i>Attribution / dissolution de réserves de fluctuation sur titres</i>	0.00	800'000.00
Finanzertrag / Produits financiers	3'076'977.27	1'284'631.30
Spesen Wertschriften <i>Frais titres</i>	-3'353.56	-3'410.42
Management Fee <i>Management Fee</i>	-82'030.25	-79'428.00
Realisierte und unrealisierte Kursdifferenzen FW-Konten <i>Diff. de cours boursiers réalisées ou non réalisées sur les comptes en devises étrangères</i>	-1'847.04	0.00
Realisierte und unrealisierte Kursdifferenzen Obligationen <i>Diff. de cours boursiers réalisées ou non réalisées sur les comptes en devises étrangères</i>	0.00	-285'616.80
Realisierte und unrealisierte Kursdifferenzen Aktien <i>Différences de cours boursiers réalisées ou non réalisées sur actions</i>	0.00	-1'135'294.89
Realisierte Kursverluste <i>Perte de cours boursiers réalisées</i>	-5'985.51	0.00
Unrealisierte Kursverluste <i>Perte de cours boursiers non réalisées</i>	-35'701.59	0.00
Bildung / Auflösung Rückstellung Schwankungsreserven Wertschriften <i>Attribution / dissolution de réserves de fluctuation sur titres</i>	-1'760'000.00	0.00
Finanzaufwand / Charges financiers	-1'888'917.95	-1'503'750.11
Finanzerfolg / Produits nets financiers	1'188'059.32	-219'118.81

ERFOLGSRECHNUNG	2019	2018
COMPTE DE PERTES ET PROFITS	CHF	CHF
Unterstützungsbeiträge laufendes Jahr bezahlt <i>Contributions de soutien payées durant l'exercice</i>	-503'517.00	-592'963.00
Veränderung Rückstellung Unterstützungsbeiträge <i>Modification provision pour contributions de soutiens alloués</i>	46'967.00	32'884.00
Diakonie Arbeit von jungen Frauen <i>travail diaconal des jeunes femmes</i>	0.00	-20'500.70
Unterstützungsbeiträge / Contributions de soutien	-456'550.00	-580'579.70
Löhne <i>Salaires</i>	-14'400.00	-14'400.00
Übrige Löhne <i>Autres salaires</i>	-867.05	-923.40
AHV/ALV/IV/EO <i>AVS/AC/AI/APG</i>	-1'636.30	-228.50
Entschädigungen und Spesen Sitzungen <i>Indemnisations et frais liés aux séances</i>	-21'535.75	-21'979.30
Personalaufwand / Charges du personnel	-38'439.10	-37'531.20
Beiträge <i>Cotisations</i>	-115.00	-2'269.00
Externe Buchhaltung <i>Comptabilité externe</i>	-18'847.50	-18'851.45
Sekretariat von Graffenried <i>Secrétariat von Graffenried</i>	-39'582.75	-38'919.25
Revision <i>Révision</i>	-3'823.35	-3'823.75
Rechts- und Beratungsaufwand <i>Frais juridiques et frais de consultation</i>	-2'836.95	-1'782.90
EDV <i>Informatique</i>	-1'596.78	-354.00
Kommunikation <i>Communication</i>	-4'842.20	-20'144.20
Sonstiger Aufwand <i>Autres charges</i>	-657.65	-647.80
Übriger betrieblicher Aufwand / Autres charges d'exploitation	-72'302.18	-86'792.35
JAHRESERGEBNIS / RESULTAT DE L'EXERCICE	620'768.04	-924'022.06

ANHANG / ANNEXE

1. Allgemeine Angaben und Erläuterungen zur Stiftung *Indications générales et commentaires relatifs à la fondation*

1.1 Name, Rechtsform, Domizil / *Nom, forme juridique, domicile*

Unter dem Namen "fondia - Stiftung zur Förderung der Gemeindediakonie im Schweizerischen Evangelischen Kirchenbund" besteht eine Stiftung im Sinne von Artikel 80 ff des Schweizerischen Zivilgesetzbuches. Die Stiftung hat ihren Sitz in Bern.

Sous le nom "fondia - Fondation pour la promotion de la diaconie communautaire dans le cadre de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse" il est constitué une Fondation au sens des articles 80 et suivants du Code civil suisse. La Fondation a son siège à Berne.

1.2 Zweck / *But de la Fondation*

Die Stiftung ist ein Werk der Diakonie im evangelischen Sinn und damit dem Dienst an Hilfsbedürftigen verpflichtet. Ihr Zweck ist die Initiierung, Förderung und Unterstützung sozialkirchlicher Tätigkeiten in neuen Aufgabenbereichen. Die Stiftung soll sich dabei insbesondere in den Dienst hilfsbedürftiger Frauen stellen und deren Interessen vertreten.

La Fondation est une oeuvre de diaconie, au sens évangélique du terme et, de ce fait, vouée au service des personnes en situation de précarité. Son but est l'initiation, la promotion et le soutien d'activités sociales de l'Eglise dans de nouveaux domaines.

La Fondation se mettra en particulier au service des femmes en situation de précarité et représentera leurs intérêts.

1.3 Stiftungsrat / *Conseil de Fondation*

Rosemarie Manser, Eich	Präsidentin / <i>Présidente</i>
Katharina Rita Kressmann, Vevey	Vizepräsidentin / <i>Vice-Présidente</i>
Urs Woodtli, Zürich	Mitglied / <i>Membre</i>
Roland Frey, Bremgarten b. Bern	Mitglied / <i>Membre</i>
Esther Gaillard-Zybach, Féchy	Mitglied / <i>Membre</i>
Magaly Hanselmann, Agiez	Mitglied / <i>Membre</i>
Annina Policante-Schön, St. Gallen	Mitglied / <i>Membre</i>
Liliane Rudaz-Kägi, Thierrens	Mitglied / <i>Membre</i>
Simon Wyss, Bolligen	Mitglied / <i>Membre</i>
Andreas Wieser, St. Ursen	Geschäftsführer / <i>Secrétaire général</i>

ANHANG / ANNEXE

1.4 Stiftungsvermögen / *Patrimoine de la Fondation*

Das Stiftungskapital von CHF 23'684'075.41 ist nach den allgemein anerkannten Regeln einer sorgfältigen, professionellen Vermögensanlage und unter angemessener Berücksichtigung ethischer Kriterien zu verwalten. Der Stiftungsrat regelt die Einzelheiten in einem Anlagereglement.

Le capital de la fondation de CHF 23'684'075.41 doit être géré conformément aux règles de rigueur et de professionnalisme généralement reconnus en matière d'investissement et en tenant compte de façon adéquate de critères éthiques. Les détails sont réglés dans un règlement des placements élaboré par le Conseil de Fondation.

1.5 Reglemente / *Règlements*

Anlagereglement vom 23. März 2018 / *Règlement des placements du 23 mars 2018*

Neues Anlagereglement vom 26.11.2019 (ab 1.1.2020 in Kraft) / *Nouveau règlement des placements du 26.11.2019 (entré en vigueur au 1.1.2020)*

Spesenreglement vom 6. August 2012 / *Règlement de remboursements des frais du 6 août 2012*

1.6 Anzahl Mitarbeitende / *Nombre de collaborateurs et collaboratrices*

Weniger als 10 Vollzeitstellen.

Moins de 10 emplois à plein temps.

2. Angaben über die in der Jahresrechnung angewandten Grundsätze

Informations sur les principes utilisés dans les comptes annuels

Die vorliegende Jahresrechnung wurde gemäss den Vorschriften des Schweizerischen Rechts, insbesondere der Artikel über die kaufmännische Buchführung und Rechnungslegung (Art. 957 bis 962 OR) erstellt.

Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, et en particulier des articles sur la tenue de comptabilité et la présentation des comptes commerciaux du code des obligations (art. 957 à 962).

Die Bilanzierung erfolgt grundsätzlich zu Nominalwerten. Die Wertschriften werden zu Marktwerten erfasst.

Le bilan est en principe établi aux valeurs nominales. Les titres sont pris en compte au cours du marché.

ANHANG / ANNEXE

3. Erläuterungen der Positionen der Bilanz
Commentaires relatifs aux positions du bilan

3.1 Wertschriften / <i>Titres</i>	31.12.2019	31.12.2018
	<u>CHF</u>	<u>CHF</u>
Obligationen in CHF / <i>obligations en CHF</i>	4'121'833.00	3'406'322.00
Obligationen FW (teilweise gehedgt) <i>obligations devises étrangères (couvertes partiellement)</i>	9'470'345.00	8'767'119.00
Aktien Schweiz / <i>actions suisses</i>	4'769'256.00	4'314'328.00
Aktien Ausland / <i>actions étrangères</i>	2'384'882.00	1'643'937.00
Aktien Emerging Markets / <i>actions marchés émergents</i>	1'355'367.00	1'432'527.00
Immobilienfonds / <i>fonds immobilier</i>	2'360'369.00	2'642'104.00
Total Wertschriften / <i>Total des titres</i>	<u>24'462'052.00</u>	<u>22'206'337.00</u>

Vermögensverwaltungskosten im Verhältnis zu Liquidität und Wertschriften
Taux de frais de gestion de la fortune calculé sur l'ensemble des liquidités et titres

	0.43%	0.40%
--	-------	-------

3.2 Berechnung der Wertschwankungsreserve <i>Calcul de la réserve de fluctuation sur titres</i>	2019	2018
	<u>CHF</u>	<u>CHF</u>
Stand der Wertschwankungsreserve am 1.1. <i>Montant de la réserve de fluctuation sur titres au 1.1.</i>	940'000.00	1'740'000.00
Bildung/ Auflösung zulasten der Erfolgsrechnung <i>Attribution/ dissolution à la charge du compte de pertes et profits</i>	1'760'000.00	-800'000.00
Wertschwankungsreserve am 31.12. <i>Réserve de fluctuation sur titres au 31.12.</i>	<u>2'700'000.00</u>	<u>940'000.00</u>

Die reglementarische Wertschwankungsreserve übersteigt die gesetzlich maximal zulässige Höhe gemäss Art. 960b, Abs. 2 OR im Berichtsjahr um CHF 839'000.00 / *La réserve de fluctuation sur titres excède le plafond légal au sens de l'art. 960b, al. 2 CO de CHF 839'000.00 durant l'exercice sous revue.*

ANHANG / ANNEXE

3.3 Hypothekarisch gesichertes Darlehen

Prêts hypothécaires

Der Zinssatz des hypothekarisch gesicherten Darlehens
 ist 0.75% unter dem Zinssatz der Migrosbank für variable Hypotheken

*Le taux d'intérêt du prêt hypothécaire est de 0.75%
 en dessous du taux d'intérêt variable de la banque Migros.*

Zinssatz 2019: 1,5%

Darlehensnehmerin: Stiftung suchttherapiebärn, Bern

Sicherstellung: Namensschuldbriefe CHF 500'000, I. Rang, Wohnliegenschaft in Bern

Taux d'intérêt 2019: 1,5 %

Emprunteuse: Fondation suchttherapiebärn, Berne

*Garantie: cédules hypothécaires nominatives CHF 500'000, 1er rang, immeuble
 résidentiel à Berne*

3.4 Rückstellung für gesprochene Unterstützungsbeiträge

Provision pour contributions de soutiens accordées

Auf den Bilanzstichtag waren folgende

Unterstützungsbeiträge gesprochen:

*A la date de la clôture du bilan les contributions de soutien
 sous-mentionnées ont été accordées:*

	31.12.2019	31.12.2018
	<u>CHF</u>	<u>CHF</u>
Für / pour 2017	0.00	13'850.00
Für / pour 2018	0.00	32'000.00
Für / pour 2019	20'999.00	250'066.00
Für / pour 2020	232'950.00	87'050.00
Für / pour 2021	82'050.00	0.00
	<u>335'999.00</u>	<u>382'966.00</u>